

**DELIBERATION N° 051/2024
DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE**

<p>Date de convocation : 24 mai 2024</p> <p>Date d'affichage de la convocation : 24 mai 2024</p> <p>Nombre de Membres : En exercice : 26 Présents : 16 Votants : 25 N'ayant pas pris part au vote : 0</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un mai, à 21 heures 00 minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy CHAPELLE.</p> <p><u>Etaient présents :</u></p> <p>Mesdames : Marie-Claude BEAL - Alexandra BEAUFORT - Mireille DEFAY - Odile DEFAY - Françoise GUILLOT - Betty PEYRET - Adrienne WIERZBA</p> <p>Messieurs : Claude BRUYERE - Francis CARDOSO - Guy CHAPELLE - René HABOUZIT - Pierre LARGIER - Lionel MALOSSE - Bernard NOUVET - Marcel RIBES - Jean-Christophe VERA</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absents ayant donné pouvoir :</u></p> <p>Mesdames : Sandrine BAY-GUEDES (pouvoir à Lionel MALOSSE) - Sylvie BONNARDEL (pouvoir à Adrienne WIERZBA) - Blandine DELEAU-FERRET (pouvoir à Alexandra BEAUFORT) - Patricia GIRE-JOUBERT (pouvoir à Marcel RIBES) - Delphine ROUX-CHARRIER (pouvoir à Claude BRUYERE) - Béatrice VIDAL (pouvoir à Mireille DEFAY)</p> <p>Messieurs : Guillaume LASHERME (pouvoir à Pierre LARGIER) - Jérôme RIVAT (pouvoir à Bernard NOUVET) - Julien UGGERI (pouvoir à Francis CARDOSO)</p> <p><u>Absents :</u></p> <p>Madame Marie-Claire OMBRET</p> <p>Mme Adrienne WIERZBA a été désignée secrétaire.</p>
<p><u>Objet :</u></p> <p>Subventions aux associations pour l'année 2024</p>	<p>VU la délibération du conseil municipal N° 33-2024 du 12 avril 2024 relative au vote du budget primitif 2024 du budget communal,</p> <p>CONSIDERANT les propositions de la Commission politique de la ville qui s'est réunie le 16 mai 2024,</p> <p>Monsieur le Maire demande à M. Bernard NOUVET, 1er adjoint, de présenter les subventions à attribuer aux associations selon les propositions de la Commission « Politique de la ville » qui est chargée de l'examen des demandes. L'enveloppe allouée représente 52 430 € pour l'exercice 2024.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none">- Décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'exercice 2024 conformément aux tableaux ci-après :
<p>AR Prefecture</p> <p>043-214301905-20240709-DCM_0512024-DE Reçu le 09/07/2024</p>	

Associations présentes sur la commune	2024
Genêts d'Or	600,00 €
Tango volcanique	500,00 €
Rencontres et loisirs	550,00 €
Club informatique	500,00 €
Les amis de la bibliothèque	1 850,00 €
Comité de jumelage	- €
Zik à donf	- €
Tréteaux de Peynastre	660,00 €
Sacs à dos	270,00 €
Jazz band	2 000,00 €
Son lumière théâtre - SLT	- €
Entente foot	960,00 €
Football club	15 000,00 €
Handball club	14 000,00 €
Twirling bâton	2 700,00 €
AV Chiens de défense	400,00 €
Foulées de St Germain	2 000,00 €
Sport et loisirs	1 300,00 €
Gym danse	- €
Tennis club	- €
Gym douce	650,00 €
Boule amicale	600,00 €
APE La Source	465,00 €
APE Le Bourg	2 200,00 €
APE Fay	465,00 €
APE Noustoulet	220,00 €
ACCA (Chasseurs communal)	340,00 €
Cadres de réserve	- €
CATM	100,00 €
Comité des fêtes	500,00 €
Guidons d'autrefois	1 500,00 €
Haute-Loire Bio	300,00 €
Viet Vo Dao	500,00 €
Fées des fils	200,00 €
Association du Moulin neuf	- €
Les amis de la Roche Rouge	- €
Abbaye de DOUE	- €
TOTAL	51 330,00 €

Autres associations	2024
Banque alimentaire (CCAS)	- €
Prix de la Résistance	100,00 €
Street en Velay	- €
Prévention routière	- €
Secours populaire	250,00 €
Actis	- €
APF	- €
Vélo club du Velay	150,00 €
Bibliothèque départementale de prêt	- €
Sep'agrav43 (Sclérose en plaques)	- €
Trisomie 21	- €
APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés)	100,00 €
Team pro	- €
Opération JOC	- €
Jardin des Coccinelles	- €
Justice et partage	200,00 €
CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles)	200,00 €
Amicale pompiers St Julien Chapeuil	100,00 €
TOTAL	1 100,00 €

TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024	52 430,00 €
--	--------------------

AR Prefecture

043-214301905-20240709-DCM_0512024-DE
Reçu le 09/07/2024

Fait à Saint-Germain-Laprade,

Le 11 juin 2024

Le Maire
Guy CHAPELLE

La secrétaire de séance
Adrienne WIERZBA



A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'A. Wierzba', is written over the name of the secretary of the session.

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de la Haute-Loire au titre du contrôle de légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés et publiée.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, situé 6 Cours Sablon, CS 90129, 63033 CLERMONT-FERRAND CÉDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication / notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en Préfecture le 9 juillet 2024 - Publié sur le site internet de la commune le 10 juillet 2024

AR Prefecture

043-214301905-20240709-DCM_0512024-DE
Reçu le 09/07/2024